



Ville de Cannes

RECUEIL DES
TARIFS 2026
DES SERVICES PUBLICS
DE LA VILLE DE CANNES

MISE A JOUR AU 1^{ER} JANVIER 2026

DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

	PAGES
BUDGET 01 - VILLE	5
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	6
EVENEMENTIEL	7
<i>Fêtes et animations</i>	8
<i>Locations gare maritime et esplanade Pantiéro</i>	9
CULTURE	14
<i>Médiathèques, Musées, Espaces culturels</i>	15
<i>Produits dérivés, catalogues et publications</i>	26
<i>Archives</i>	33
<i>Conservatoire</i>	36
POLICE MUNICIPALE, SECURITE, LUTTE CONTRE L'INCIVISME	38
<i>Services administratifs de la Police Municipale</i>	39
DGA SANTE, SOLIDARITES, EDUCATION	40
HYGIENE SANTE	41
<i>Fourrière animale</i>	42
FAMILLE	43
<i>Petite Enfance</i>	44
<i>Education</i>	46
MISSIONS SOCIALES	49
<i>Missions sociales</i>	50
SPORTS ET JEUNESSE	51
<i>Services administratifs</i>	52
<i>Jeunesse</i>	61
DGA - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	62
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	63
<i>Marchés de Détails et Foires, Commerce & Artisanat</i>	64
MER ET LITTORAL	67
<i>Littoral et Maritime</i>	68
DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	70
<i>Maîtrise de l'Espace Public</i>	71

DGA SERVICES RESSOURCES ET OPTIMISATION	78
AFFAIRES GENERALES	79
<i>Direction moyens ressources</i>	80
<i>Mairie Annexe Cannes-la Bocca</i>	81
<i>Associations+</i>	82
<i>Affaires funéraires</i>	88
FINANCES	90
<i>Finances, taxe de séjour</i>	91
DGA NUMERIQUE, PREVENTION DE LA POPULATION & PROTECTION DU PATRIMOINE	92
URBANISME	93
<i>Urbanisme prévisionnel</i>	94
LOGISTIQUE URBAINE	95
<i>Réglementation et coordination des travaux</i>	96
PATRIMOINE IMMOBILIER	98
<i>Immobilier et Foncier</i>	99
CANNES STATIONNEMENT	100
<i>Stationnement sur voirie</i>	101
SYSTÈME D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS	103
<i>Services administratifs</i>	104
DGST - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES	106
<i>Propreté urbaine</i>	107
<i>Espaces Verts</i>	108
BUDGET 03 - FACULTE DES METIERS	109
<i>Faculté des métiers et école hôtelière de Cannes</i>	110
BUDGET 05 - CREMATORIUM	115
<i>Crématorium</i>	116
BUDGET 08 - PARKINGS	117
<i>Parkings aménagés de surface</i>	118
<i>Parkings en ouvrage</i>	119
BUDGET 06 - PORTS COMMUNAUX	142
<i>Port Pierre Canto</i>	143
<i>Port du Moure Rouge</i>	152
<i>Port Pointe Croisette</i>	155



Ville de Cannes

Préambule

En toutes circonstances, la Ville de Cannes se réserve la possibilité d'accorder la gratuité pour l'utilisation de son domaine privé et conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour l'occupation ou l'utilisation de son domaine public dans les cas suivants :

- Les manifestations à vocation caritative et organisées exclusivement par des fondations ou associations reconnues d'utilité publique.
- Les événements gratuits (sans facteurs de commercialité) organisés par les associations et fondations.
- Les événements où la ville est co-organisatrice ou partenaire officiel.
- Les travaux pour le compte de la ville et E.P.C.I. et travaux sur les réseaux.

Dans le cadre de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, la Ville de Cannes se réserve la possibilité de rembourser toute prestation de service qu'elle n'aurait pas été en mesure d'assurer.

Conditions générales de restitution et de remise en état des espaces mis à disposition

Sauf indications spécifiques, les conditions suivantes s'appliqueront de fait au détenteur de l'autorisation d'occupation du domaine public, qu'elle ait été délivrée à titre gratuit ou payant.

En cas de dégradation des biens communaux mis à disposition, imputable à l'occupant, celui-ci se verra dans l'obligation de rembourser à la Ville de Cannes les frais de remise en état ou de remplacement, sur la base de justificatifs et dans la limite du coût réel des réparations nécessaires au rétablissement du bien dans son état initial.



Ville de Cannes

BUDGET 06

PORTS COMMUNAUX

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

(selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

Conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) toutes les redevances sont payables d'avance.

1 / REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES NAVIRES dont 4 % pour Eco-participation (détaillées sur facture)

Catégorie	Dimensions en mètres (hors tout)			SAISON Mai à Septembre				HORS SAISON Octobre à Avril				CONVENTION D'AMARRAGE*
	de	à	Longueur	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Mois	
A	0.00	7.49	2.70	HT	19.25 €	114.83 €	459.00 €	9.83 €	58.33 €	232.92 €	2 245.67 €	2 694.80 €
				TTC	23.10 €	137.80 €	550.80 €	11.80 €	70.00 €	279.50 €	279.50 €	
B	7.50	8.99	3.10	HT	30.17 €	180.17 €	720.33 €	12.08 €	71.58 €	286.00 €	3 379.00 €	4 054.80 €
				TTC	36.20 €	216.20 €	864.40 €	14.50 €	85.90 €	343.20 €	343.20 €	
C	9.00	10.99	3.70	HT	34.83 €	211.60 €	845.70 €	15.90 €	94.60 €	378.00 €	4 133.67 €	4 960.40 €
				TTC	41.80 €	250.10 €	1 000.00 €	18.80 €	111.90 €	447.00 €	447.00 €	
D	11.00	11.99	4.00	HT	38.50 €	230.67 €	922.25 €	16.75 €	100.33 €	401.25 €	4 887.08 €	5 864.50 €
				TTC	46.20 €	276.80 €	1 106.70 €	20.10 €	120.40 €	481.50 €	481.50 €	
E	12.00	12.99	4.30	HT	45.58 €	272.75 €	1 090.58 €	22.83 €	136.42 €	545.33 €	6 092.33 €	7 310.80 €
				TTC	54.70 €	327.30 €	1 308.70 €	27.40 €	163.70 €	654.40 €	654.40 €	
F	13.00	13.99	4.60	HT	49.25 €	295.50 €	1 181.50 €	27.67 €	165.83 €	662.92 €	7 613.50 €	9 136.20 €
				TTC	59.10 €	354.60 €	1 417.80 €	33.20 €	199.00 €	795.50 €	795.50 €	
G	14.00	15.99	4.90	HT	58.08 €	348.00 €	1 391.92 €	32.83 €	196.25 €	784.75 €	8 912.83 €	10 695.40 €
				TTC	69.70 €	417.60 €	1 670.30 €	39.40 €	235.50 €	941.70 €	941.70 €	
H	16.00	17.99	5.20	HT	71.33 €	427.33 €	1 709.00 €	39.92 €	239.00 €	955.42 €	11 116.25 €	13 339.50 €
				TTC	85.60 €	512.80 €	2 050.80 €	47.90 €	286.80 €	1 146.50 €	1 146.50 €	
I	18.00	19.99	6.00	HT	111.33 €	667.25 €	2 668.50 €	52.08 €	312.08 €	1 248.00 €	14 924.25 €	17 909.10 €
				TTC	133.60 €	800.70 €	3 202.20 €	62.50 €	374.50 €	1 497.60 €	1 497.60 €	
I.1	20.00	21.99	6.00	HT	116.42 €	697.75 €	2 790.50 €	56.33 €	337.58 €	1 349.83 €	15 879.83 €	19 055.80 €
				TTC	139.70 €	837.30 €	3 348.60 €	67.60 €	405.10 €	1 619.80 €	1 619.80 €	
I.2	22.00	23.99	6.50	HT	118.83 €	712.17 €	2 848.08 €	60.00 €	359.67 €	1 438.50 €	21 296.83 €	25 556.20 €
				TTC	142.60 €	854.60 €	3 417.70 €	72.00 €	431.60 €	1 726.20 €	1 726.20 €	
J	24.00	25.99	7.00	HT	142.25 €	852.92 €	3 411.08 €	72.50 €	434.50 €	1 737.67 €	25 567.83 €	30 681.40 €
				TTC	170.70 €	1 023.50 €	4 093.30 €	87.00 €	521.40 €	2 085.20 €	2 085.20 €	
K	26.00	29.99	8.00	HT	157.00 €	941.50 €	3 765.58 €	84.42 €	506.00 €	2 023.50 €	28 878.42 €	34 654.10 €
				TTC	188.40 €	1 129.80 €	4 518.70 €	101.30 €	607.20 €	2 428.20 €	2 428.20 €	
L	30.00	34.99	9.00	HT	289.08 €	1 733.92 €	6 935.08 €	172.75 €	1 035.67 €	4 142.50 €	59 413.67 €	71 296.40 €
				TTC	346.90 €	2 080.70 €	8 322.10 €	207.30 €	1 242.80 €	4 971.00 €	4 971.00 €	
M	35.00	39.99	9.50	HT	443.17 €	2 658.58 €	10 633.75 €	229.42 €	1 376.08 €	5 503.92 €	85 273.58 €	102 328.30 €
				TTC	531.80 €	3 190.30 €	12 760.50 €	275.30 €	1 651.30 €	6 604.70 €	6 604.70 €	
N	40.00	49.99	10.00	HT	624.42 €	3 745.92 €	14 983.58 €	312.50 €	1 873.83 €	7 495.08 €	118 599.67 €	142 319.60 €
				TTC	749.30 €	4 495.10 €	17 980.30 €	375.00 €	2 248.60 €	8 994.10 €	8 994.10 €	
O	50.00	59.99	11.00	HT	813.92 €	4 882.92 €	19 531.42 €	407.17 €	2 442.50 €	9 769.33 €	154 764.83 €	185 717.80 €
				TTC	976.70 €	5 859.50 €	23 437.70 €	488.60 €	2 931.00 €	11 723.20 €	11 723.20 €	
P	60.00	69.99	12.00	HT	1 015.58 €	6 092.33 €	24 369.17 €	517.67 €	3 055.60 €	12 421.83 €	194 676.42 €	233 611.70 €
				TTC	1 218.70 €	7 310.80 €	29 243.00 €	621.20 €	3 726.70 €	14 906.20 €	14 906.20 €	
Q	70.00	79.99	14.00	HT	1 238.17 €	7 428.50 €	29 713.42 €	647.33 €	3 883.33 €	15 452.42 €	239 848.92 €	287 818.70 €
				TTC	1 485.80 €	8 914.20 €	35 656.10 €	776.80 €	4 660.00 €	18 542.90 €	18 542.90 €	
R	80 et plus	+ 14,00		HT	1 478.33 €	8 868.83 €	35 475.08 €	796.42 €	4 778.08 €	19 111.83 €	289 923.00 €	347 907.60 €
				TTC	1 774.00 €	10 642.60 €	42 570.10 €	955.70 €	5 733.70 €	22 934.20 €	22 934.20 €	

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

(selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

* TARIFS JOURNEE	Les jours seront décomptés par période de 24 heures de midi à midi. Toute journée commencée est due.
* TARIFS SEMAINE	Tarifs journaliers x 6
* TARIFS MOIS	Tarifs journaliers x 24
* TARIFS ANNUELS	Réservés aux titulaires d'une convention annuelle d'amarrage conformément à l'article R 5314-31 du Code des Transports
* TARIFS MULTICOQUES	1,7 fois le tarif de la catégorie de la longueur
* TARIFS ESCALE MINUTE NAVIRE DE PLAISANCE	Franchise de la première heure, un abattement de 50 % du tarif passage sera appliqué jusqu'aux 3 heures suivantes Au-delà de 4 heures, le tarif journalier sera appliqué.
* TARIFS ESCALE MINUTE ACTIVITE COMMERCIALE	Les transports à passagers occasionnels par opération d'embarquement ou de débarquement Les transports à passagers quotidiens en saison
* L'occupation autorisée des navires des associations nautiques ou environnementales, sans but lucratif, est facturée au tarif convention annuel, payable en une fois et d'avance ou en 10 fois par prélèvements automatiques.	29,16 € HT // 35 € TTC pour les navires de moins de 20 m 50 € HT // 60 € TTC pour les navires de plus de 20 m 1,35 € HT // 1,70€ TTC par personne et par opération (embarquement ou débarquement).
* Les redevances de stationnement durant les manifestations organisées dans l'enceinte du port correspondent aux redevances journalières majorées de	50%

Les redevances d'amarrage jusqu'à la catégorie "11" incluse, comprennent la fourniture d'eau et l'électricité, pour une valeur forfaitaire de 4% de la redevance.

L'éco-participation est incluse forfaitairement dans le montant de la redevance pour une valeur de 4 % de celle-ci.

*** ACOMPTÉ DE 25% DU MONTANT DU SEJOUR A LA RESERVATION :**
La réservation du poste d'amarrage est effective à la réception du paiement de l'acompte. En cas d'annulation sept jours minimum avant la date de début du séjour, l'acompte sera restitué sur présentation d'un IBAN. Au-delà du délai de sept jours, l'acompte sera conservé par la Régie du Port Canto quelque soit la raison de l'annulation.

*** CONVENTION D'AMARRAGE :**
La redevance annuelle ainsi que les redevances pour esivage ou hivernage (à partir de 3 mois) sont payables uniquement selon deux modalités suivantes : soit la somme totale en une fois et d'avance, soit la somme fractionnée par prélèvements automatiques après accord de l'organisme bancaire. Après deux rejets de prélèvement consécutifs, le montant intégral du solde sera dû immédiatement.
En cas de non-respect de l'obligation de sortie, constatée au terme de la deuxième année, il est appliqué une pénalité forfaitaire de 15% du montant annuel de la redevance correspondant à la catégorie du navire.

Tout navire présentant un intérêt patrimonial		abattement de 50% sur les tarifs séjours	
Les professionnels du nautisme présents sur les ports de plaisance communaux bénéficiaires d'un contrat d'amarrage		abattement de 30% sur les tarifs séjours	
Gratuité de l'amarrage : - aux navires des membres du Yacht Club relógés durant les régates organisées par le club et sur liste officielle du Président. - aux navires intervenant pour une opération à la demande d'un service public.			
Taxe de séjour : 0,20 € par personne et par nuit (abattement de 50% pour tout contrat d'amarrage annuel)		soit par catégorie :	
		catégorie A à D	catégorie I1 à J
		catégorie E à G	catégorie K à R
		catégorie H à I	
		0.00 €	0.80 €
		0.40 €	1.20 €
		0.60 €	

2 / REDEVANCES D'USAGE DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE				HT	TTC
a) Utilisation d'énergie électrique évaluée au compteur			KW heure	0,44 €	0,53 €
b) Utilisation du réseau d'eau potable évaluée au compteur			m3	3,00 €	3,60 €
Utilisation d'énergie électrique via les bornes électriques de recharge des véhicules				prix coûtant	

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX TARIFS DU PORT PIERRE CANTO TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026 (selon délibération du CM du 18 décembre 2025)				
3 / REDEVANCES D'OCCUPATION DES QUAIS, DES TERRE-PLEINS, DES JARDINS ET DES INSTALLATIONS ANNEXES				
a) Frais de gestion pour toute occupation payante		Forfait	HT	TTC
			51.25 €	61.50 €
b) Occupation des quais et terre-pleins hors manifestations culturelles ou événementielles (y compris les tournages de films)				
* par des marchandises, matériaux et engins de toutes sortes entreposés avec autorisation		Par m2 et par jour	0.83 €	1.00 €
* par des des matériels liés aux activités nautiques exercées par des clubs ou associations, avec autorisation		Par m2 et par mois	4.92 €	5.90 €
c) Occupation autorisée des quais, des terre-pleins et des jardins par des expositions, des manifestations culturelles et événementielles soumise à une redevance de :			HT	TTC
* Pour toute occupation inférieure à 400 m²		Prix au m²	4.25 €	5.10 €
* Pour toute occupation entre 400 et 2 000 m2		Forfait	1 278.00 €	1 533.60 €
* Pour toute occupation entre 2 001 et 4 000 m2		Forfait	1 466.75 €	1 760.10 €
* Pour toute occupation entre 4 001 et 6 000 m2		Forfait	1 682.42 €	2 018.90 €
* Pour toute occupation supérieure à 6 000 m2		Forfait	1 898.08 €	2 277.70 €
* Pour toute occupation à la 1/2 journée (soit 6h maximum d'occupation)		50% du tarif des occupations selon les m2 occupés		
* Pour toute occupation pour des tournages de film		50% du tarif des occupations selon les m2 occupés		
* Pour les jours de montage et de démontage des structures		(pour des occupations à la 1/2 journée, il s'agit de 50% des tarifs à la 1/2 journée)		
* Pour toute occupation dans le cadre d'une manifestation, d'un événement ou d'un congrès (durant les événements majeurs de la Ville de Cannes : tous les congrès se tenant au Palais, ainsi que le CIVF, le Jumping, les Régates Royales)		50% du tarif des occupations selon les m2 occupés		
		Moioration de 20% du tarif des occupations selon les m2 occupés		
* Pour une occupation du domaine public par une association artistique ou d'artisanat		Par m2	1.42 €	1.70 €
* Pour une occupation par un véhicule mobile de restauration rapide			96.00 €	115.20 €
Toute occupation non autorisée sera soumise à une redevance				
En application des dispositions de l'article L215-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toutes les demandes d'occupation du domaine public maritime formulées par des associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général, sont exonérées.		Moioration de 30 % du tarif des occupations selon les m2 occupés		
d) Occupation des quais et terres pleins pour l'exploitation d'un point d'accueil de location de navires		Par m2 et par mois	19.00 €	22.80 €
e) Occupation des quais et terre-pleins à usage de terrasse commerciale extérieure, en dehors de l'occupation des locaux		Par m2 et par mois	2.33 €	2.80 €
f) Occupation des terre-pleins identifiés ci-après par des expositions, des manifestations culturelles et des démonstrations de matériel autorisés :				
* Rotonde pelouse du Square Verdun 4 000 m2, caution de 50 % de la mise à disposition, libérable après évènement si non détérioration de la pelouse. Les frais de remise en état de la pelouse seront à la charge du bénéficiaire de la mise à disposition plafonné à 50 000 € TTC		Forfait jour	1 271.92 €	1 526.30 €
* Parking Verdun		Prix par m² et par jour	4.25 €	5.10 €

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

(selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

g) Occupation de la capitainerie (salle et terrasse, quais, parvis)					
* 1er étage de la Capitainerie : intérieur 64 m ² + terrasse 248 m2	Location	Commerçants du Port Sociétés ayant un lien direct avec activités nautiques et portuaires Périodes basses Périodes hautes	jour	2 000.00 €	2 436.00 €
			jour	4 000.00 €	4 872.00 €
			jour	6 000.00 €	7 308.00 €
			jour	12 000.00 €	14 616.00 €
* Quais + Parvis de la Capitainerie	Location	Commerçants du Port Sociétés ayant un lien direct avec activités nautiques et portuaires Périodes basses Périodes hautes	jour	1 500.00 €	1 827.00 €
			jour	2 000.00 €	2 436.00 €
			jour	3 000.00 €	3 654.00 €
			jour	6 000.00 €	7 308.00 €
* Intégralité des espaces (Quais + Parvis + 1er étage de la Capitainerie)	Location	Commerçants du Port Sociétés ayant un lien direct avec activités nautiques et portuaires Périodes basses Périodes hautes	jour	2 500.00 €	3 045.00 €
			jour	4 500.00 €	5 481.00 €
			jour	7 500.00 €	9 135.00 €
			jour	15 000.00 €	18 270.00 €
* Occupation de courte durée (ex : prises de vues...)			Par heure	169.75 €	203.70 €
* Forfait occupation pour réunion (hors événementiel)			Par demi-journée	235.58 €	282.70 €
* Occupation pour la tenue des réunions du groupement des commerçants du Port Canto (assemblée générale ou bureau)			Gratuit		
* Occupation du premier étage de la capitainerie pour la tenue de réunions (assemblées générales ou bureau) des associations dont l'objet à un lien avec le nautisme cannois qui en feront la demande au moins 15 jours auparavant			Gratuit		
* le nettoyage des locaux et de la terrasse			La prestation	92.83 €	111.40 €
* espace de coworking			le mois	7 178.08 €	8 613.70 €
Ces tarifs seront réduits de 50% pour une occupation à la 1/2 journée					
Ces tarifs seront réduits de 50% durant la période de montage et de démontage des structures.					

** Possibilité de gratuité pour motif d'intérêt général

h) Occupation des installations annexes du Port Canto					
* Consommations électriques sur relevé de compteur défalicateur * Consommations d'eau sur relevé de compteur défalicateur * Redevances d'occupation de l'aire de jeux d'enfant * Redevance d'occupation d'un vestiaire à bateau * Redevance d'occupation d'un vestiaire à bateau ou d'un local de stockage par les professionnels			Par KW heure	0.44 €	0.53 €
			Par m³	3.00 €	3.60 €
			Par mois	835.92 €	1 003.10 €
			Par mois et par m²	5.83 €	7.00 €
			Par mois et par m²	8.58 €	10.30 €
i) Occupation de camions grues réalisant une prestation de courte durée (2 heures maximum) à la demande d'un navire amarré au port Canto					
j) Occupation commerciale d'un stand durant des manifestations					
* Dimensions du stand		de 0 à 5.99 m²	Forfait	10.00 €	12.00 €
		de 6 à 19.99 m²	Forfait	19.17 €	23.00 €
		supérieur à 20 m²	Forfait	38.33 €	46.00 €
k) Toute occupation du domaine public portuaire par les services publics					
gratuit					

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

(selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

I) Occupation Square Daniel Cordier						
* Square Daniel Cordier	Location	périodes basses	jour			
			demi-journée			
		périodes hautes	jour			
			demi-journée			
	Montage / Démontage	périodes basses	jour			
			demi-journée			
		périodes hautes	jour			
			demi-journée			
	Caution + Certificat de Responsabilité Civile Professionnelle					

Tarif forfaitaire par jour hors frais de personnel supplémentaire. Tarifs de location applicables en période dite de "saison haute" correspondant aux dates des principaux événements se tenant au Palais des Festivals et des Congrès incluant également les périodes de montage et de démontage. Une caution est exigée afin d'éviter toutes dégradations des lieux.

Acompte de 30 % à la réservation.

m) Occupation du Skatepark Skatepark (1 188 m2)	HT		TTC
	1 522.50 €		

n) Occupation de travaux

Selon les dispositions du L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation générée par des travaux est exonérée de redevance d'occupation, de redevance de consommation de fluides et d'accès au parking.

En dehors de ce cas, une redevance sera perçue selon les tarifs ci-après pour l'occupation des emprises portuaires à des fins de chantiers.

* Occupation des terre-pleins	Inférieure à 1 000 m2	Forfait jour	2.00 €	2.40 €
	Supérieure à 1 000 m2	Forfait jour	3.83 €	4.60 €
* Redevances d'amarrage	% de la redevance journalière			4%
* Consommations de fluides	Energie électrique évaluée au compteur Eau potable évaluée au compteur	Par KW heure	0.44 €	0.53 €
		Par m3	3.00 €	3.60 €

4 / FOURNITURES DIVERSES ET ASSISTANCE PORTUAIRE

a) Redevances pour le pompage ou le déplacement des navires de selon l'article 6 du règlement de police portuaire	Moins de 7,00 m		24.60 €
	De 7,00 m à 8,99 m		36.90 €
	De 9,00 m à 11,99 m		60.20 €
	De 12,00 m à 15,99 m		120.40 €
	De 16,00 m à 19,99 m		240.70 €
	De 20,00 m à 25,00 m		358.80 €
	Forfait		20.50 €
	Forfait		30.75 €
	Forfait		50.17 €
	Forfait		100.33 €
Forfait		200.58 €	
Forfait		299.00 €	

Les agents chargés de la police du port sont qualifiés pour faire effectuer, en tant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires aux frais exclusifs du propriétaire et sans que la responsabilité desdits agents ne soit engagée. Il est précisé qu'au delà de 25 mètres, les déplacements de navires ne peuvent être effectués que par le propriétaire sommé à cet effet.

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

(selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

d) Pose d'une ligne de mouillage complète incluant fourniture, main d'œuvre, et intervention plongeurs pour des navires de :	Moins de 15,00 m		Forfait	427,08 €	512,50 €											
	De 15,00 m à 34,99 m		Forfait	854,00 €	1 024,80 €											
	De 35,00 m à 44,99 m		Forfait	1 137,17 €	1 364,60 €											
	De 45,00 m à 54,99 m		Forfait	1 703,33 €	2 044,00 €											
	De 55,00 m à 65,00 m		Forfait	1 986,42 €	2 383,70 €											
e) Fournitures diverses	Ø	Pendille HT		Chaîne HT		Chaîne TTC		Cosse HT		Cosse TTC		Manille HT		Manille TTC		
		12	1,70 €	9,00 €	10,80 €	1,30 €	1,08 €	1,30 €	1,10 €							
		14	1,42 €	2,20 €	15,00 €	1,80 €	1,50 €	1,80 €	1,80 €							
		16	1,83 €	2,20 €	12,50 €	1,80 €	1,50 €	2,08 €	2,50 €							
	En mètres pour pendille et chaîne - à l'unité pour manille et cosse	18			15,75 €	18,90 €	2,00 €	2,40 €	2,08 €	2,50 €						
		20	2,75 €	3,30 €	21,42 €	25,70 €	2,50 €	3,00 €	2,92 €	3,50 €						
		30	3,92 €	4,70 €	26,42 €	31,70 €	2,92 €	3,50 €	3,83 €	4,60 €						
		40	4,83 €	5,80 €			3,33 €	4,00 €	15,00 €	18,00 €						
	30	8,25 €	9,90 €			3,83 €	4,60 €									

Ces redevances ne prennent pas en compte les interventions de prestataires extérieurs. Toutefois la Commune de Camiers se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée et de répercuter le montant de la facture qui sera adressée à l'utilisateur.

5 / REDEVANCES DES SERVICES PORTUAIRES POUR DES INTERVENTIONS DE SECURITE, DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HT)					
a) Interventions destinées à libérer les terre-pleins (occupations non autorisées)		HT		TTC	
* Lavage ou réparation de véhicules automobiles sur les quais ou pontons		Forfait		76,17 € 91,40 €	
b) Nettoyage du plan d'eau, des terre-pleins et des quais		HT		TTC	
* Rejet d'hydrocarbures, huiles ou autres matières polluantes dans le Port		Forfait		487,00 € 584,40 €	
* Vidange de cales dans le Port					
		Barrages absorbants (1 sac)		143,25 € 171,90 €	
		Barrage absorbant (l'unité)		38,25 € 45,90 €	
		Feuilles absorbantes (1 sac)		95,58 € 114,70 €	
		1 feuille absorbante (l'unité)		2,00 € 2,40 €	
		10 Feuilles absorbantes		9,67 € 11,60 €	
* Dépollution des absorbants		Forfait		120,00 € 144,00 €	
* Intervention des agents du port (minimum de facturation 1 heure)		L'heure		47,83 € 57,40 €	
* Intervention de l'électricien (minimum de facturation 1 heure)		L'heure		70,00 € 84,00 €	
* Dépôts d'ordures en dehors des emplacements prévus à cet effet		Forfait		78,42 € 94,10 €	

6 / RECEPTION ET COLLECTE DES DECHETS					HT	TTC
a) Dépôt d'ordures ménagères pour les navires ne séjournant pas dans le port					Par container	62,17 €
b) Dépôt d'ordures ménagères pour les navires ne séjournant pas dans le port et exerçant une activité commerciale sous couvert d'un arrêté d'occupation					Par container	20,42 €
c) Dépôt de tri sélectif et verres pour des navires ne séjournant pas dans le port					Par container	43,08 €
d) Dépôt de tri sélectif et verres pour les navires ne séjournant pas dans le port et exerçant une activité commerciale sous couvert d'un arrêté d'occupation					Par container	8,17 €
e) Dépôt d' encombrants (comprenant leur évacuation et leur traitement)					Par m3	194,92 €
f) Dépôt de bidons d'huile (comprenant leur évacuation et leur traitement) gratuite pour les quantités de 1 à 20 l					Les 50 litres	20,17 €
						24,20 €

7 / REDEVANCES POUR LA LIVRAISON DE CARBURANTS			HT	TTC
Livraison par camion citerne			26,00 €	31,20 €

8 / SERVICE TELECOPIE, PHOTOCOPIE OU SCAN					HT	TTC
a) Télécopie à l'émission					La page	0,83 €
b) Télécopie à la réception					La page	1,25 €
c) Photocopie ou scan					La page	0,42 €
					La page	0,17 €
						0,20 €

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026. (selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

9 / DOUCHES ET TOILETTES	
Réservés aux usagers du port	Gratuit

10 / LAVERIE AUTOMATIQUE		HT	TTC
a) Le cycle de lavage	L'unité	4.17 €	5.00 €
b) Le cycle de séchage	45 mm	1.67 €	2.00 €
	20 mm	0.83 €	1.00 €

11 / MISE A DISPOSITION DE VELOS		HT	TTC
Des vélos sont mis gratuitement à la disposition des usagers plaisanciers du Port Pierre Canto moyennant le dépôt d'une pièce d'identité en cours de validité.			
a) En cas de perte de la clef	L'unité	12.50 €	15.00 €
b) En cas de dégradation partielle d'un des éléments du vélo	Forfait	58.33 €	70.00 €
c) En cas de dégradation totale ou de non restitution	Forfait	350.00 €	420.00 €

12 / GESTION DES COLIS		HT	TTC
* Gardiennage des colis (refus de colis sur palette)			
Au-delà des délais indiqués ci-après, le gardiennage des colis sera facturé comme suit :			
		par 24 heures supplémentaires :	
		petit colis (cf gabarit)	8.67 €
		gros colis (cf gabarit)	13.00 €
			10.40 €
			15.60 €

13/ KIOSQUES		HT	TTC
Redevance fixe mensuelle pour occupation du domaine public	Face Handiplage	N°4	672.00 €
	Face Bijou, Plage	N°5	672.00 €
			806.40 €
			806.40 €

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026 (selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

14 / PARKINGS

Tout ticket de parking ou carte délivrés par la régie du port ne sera ni repris ni remboursé

a) Usagers horaires	
* Première heure	
* Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec un plafond de 21,00 €)	Le quart d'heure
* Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec un plafond de 10,00 €)	Le quart d'heure
* Perte du ticket d'entrée (journée calendaire)	Forfait
	0.75 €
	0.75 €
	26.67 €
	0.90 €
	32.00 €

b) Abonnés annuels ou semestriels	
b1) Titulaires d'une convention annuelle d'amarrage ou d'une convention de vestiaire à bateaux	
* Délivrance d'un support vierge à encoder	L'unité
* Premier abonnement	Forfait
	12.92 €
* Deuxième abonnement	Forfait
	128.75 €
	64.42 €
	77.30 €
b2) Commerçants du port ou professionnels du nautisme (sur production d'un K-bis et des cartes grises des véhicules professionnels)	
* Délivrance d'un support vierge à encoder	L'unité
	12.92 €
* Premier abonnement	Forfait
	103.00 €
* Deuxième abonnement	Forfait
	412.00 €
* Flotte (quelque soit le nombre de véhicule appartenant à l'entreprise)	Forfait
	494.40 €
b3) patrons-taxis (sur production de la licence taxi en cours de validité)	
* Délivrance d'un support vierge à encoder	L'unité
	12.92 €
* Abonnement annuel	Forfait
	15.50 €

Le demandeur de carte professionnelle devra justifier du caractère professionnel de son ou ses véhicule(s).
La validité de toutes les cartes d'accès au parking en retard de paiement sera suspendue par la régie du second port de Cannes. Jusqu'au rétablissement de sa situation envers la régie du second port de Cannes, l'usager devra s'acquitter des redevances horaires au moyen de tickets.

c) Abonnés de passage (séjour au port avec un bateau)	
* Jour	Ticket
	Forfait
	9.08 €
* Semaine	Ticket
	Forfait
	25.75 €
* Mois	Ticket
	Forfait
	70.42 €
* Période hivernale valable 1/10 au 30/04	Carte
	Forfait
	218.92 €
* Période estivale valable du 1/5 au 30/09	Carte
	Forfait
	262.67 €
* Délivrance d'un support vierge à encoder	L'unité
	12.92 €
	15.50 €

d) Clientèle des locaux commerciaux du port	
* Première heure	
* Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec plafond de 12,00 €)	Le quart d'heure
	0.42 €
* Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec plafond de 6,00 €)	Le quart d'heure
	0.42 €
* Réservation de places de stationnement pour la clientèle	Par place et par heure
	1.00 €
	1.20 €

Chèque parking : bonification pour les clients des commerçants - à usage unique ou Ponçonnage des tickets par dispositif mobile (BDU)

BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX

TARIFS DU PORT PIERRE CANTO

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026 (selon délibération du CM du 18 décembre 2025)

e) Stationnement durant les manifestations et des tournages de films organisés sur le port (durée de validité : période de la manifestation ou du tournage)			
<i>* Pour toute occupation de quais et de terres pleins de plus de 400 m², en période de manifestation, délivrance de 10 tickets d'accès au parking, valables durant toute la durée de la manifestation</i>		10 tickets gratuits	
<i>* Accès illimité à usage des exposants ou des organisateurs</i>		8.75 €	
<i>* Pour les clients de la manifestation</i>		10.50 €	
		Gratuite	
<i>Première heure</i>			
<i>Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec plafond de 21.00 €)</i>		0.75 €	
<i>Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec plafond de 10.00 €)</i>		0.90 €	
		0.75 €	
		0.90 €	

Ces tarifs seront réduits de 50% durant la période de montage et de démontage des structures.

Chèque parking : bonification pour les clients des commerçants - à usage unique ou Poinçonnage des tickets par dispositif mobile (BDU).

f) Gratuité de stationnement - carte ou ticket de sortie remis :	HT	TTC
<i>* les véhicules du personnel du Port ;</i>		
<i>* les véhicules des services municipaux, départementaux, régionaux ou d'Etat ;</i>		
<i>* les véhicules de secours ;</i>		
<i>* les véhicules des entreprises liées par un marché public Ville de Cannes ou CAPL et travaillant sur le port Canto ;</i>		
<i>* les véhicules identifiés titulaires d'une carte européenne de stationnement ;</i>		
<i>* les camions effectuant une prestation de livraison de carburant ou de pompage des eaux usées pour un navire amarré au port ou exploitant du port ;</i>		
<i>* les camions grues effectuant une prestation pour un navire amarré au port.</i>		

g) Stationnement non autorisé	HT	TTC
<i>* stationnement sur un emplacement non autorisé</i>	forfait	50.00 €
<i>* stationnement d'une remorque</i>	forfait	60.00 €
<i>* stationnement sur deux places de parking</i>		100.00 €
		120.00 €
		redevance horaire doublée

h) Tarifs horodateurs sur le square Verdun - Stationnement en zone jaune appliqués à compter du 01/02/2026	HT	TTC
<i>* Parking de surface gratuit 1 heure, une fois par jour, avec un ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou le smartphone.</i>	15 min	0.25 €
FPS 16,67 ht / 20 € ttc	30 min	0.30 €
	45 min	0.50 €
	1 h 00	0.75 €
	1 h 15	1.08 €
	1 h 30	1.30 €
	1 h 45	1.50 €
	2 h 00	1.92 €
	2 h 15	2.33 €
	2 h 30	2.75 €
	2 h 45	3.30 €
<i>* ECOPARK Actifs, employés, commerçants et artisans travaillant à Cannes validité d'un an, ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou sur smartphone</i>	Forfait 24 h	8.58 €
		10.30 €
		16.67 €
		20.00 €
		2.80 €
<i>* ECOPARK Résident validité d'un an, ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou sur smartphone</i>	Forfait 24 h	1.50 €
		1.80 €